



Conseil général de Ballens

Le Conseil général de Ballens est convoqué pour le

Jeudi 18 décembre 2025 à 20h15 à la grande salle

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2025
3. Assermentation/démission
4. Préavis municipaux :

02/2025 – Adhésion, au 1^{er} janvier 2027, au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

03/2025 – Budget pour l'année 2026.

5. Nomination d'un/e délégué/e et d'un/e suppléant/e du Conseil au Réseau Coccinelle
6. Communications du Bureau du Conseil Général
7. Communications municipales
8. Divers et propositions individuelles.

Le Président

Jérôme Borel



La Secrétaire

Jacqueline Braissant

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir préalablement vous excuser auprès du président au n° 079/508.36.82 ou de la secrétaire par mail (secretaire.conseil@ballens.ch). Conformément à l'art.45 du règlement du Conseil général de Ballens, une amende de CHF 50.00 sera perçue pour toute absence non-excusée, après un premier avertissement.

Ballens, le 2 décembre 2025

Annexes mentionnées